



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

L'éducation des jeunes Français

Question écrite n° 3278

Texte de la question

M. Alexandre Allegret-Pilot attire l'attention de Mme la ministre d'État, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, sur l'éducation des jeunes Français. Former des Français aux esprits brillants, aux mains habiles, qu'ils se destinent à des métiers intellectuels, manuels, ou d'aide à la personne, c'est préparer l'avenir de la Nation. Garantir leur réussite à travers l'éducation nationale, c'est assurer l'avenir collectif du pays. Pourtant, un constat s'impose : avec six ministres en deux ans, les passages à la tête du ministère sont extrêmement brefs et les politiques associées évoluent avec une cohérence qui peut sembler particulièrement ésotérique, alors que chaque réforme enclenche des modifications aux répercussions profondes et durables. Se pose un enjeu de cohérence dans le temps long et d'adéquation, tant avec l'acquisition des savoirs fondamentaux qu'avec les besoins du marché du travail. L'éducation nationale, en tant que socle de la Nation, mérite une attention particulière. Instruire les jeunes et transmettre toute la culture et le savoir que l'on peut ne rendra la société française que plus prospère. Face à la multiplication des initiatives, souvent louables dans leur intention, on ne peut que constater le décrochage de ce qui est pourtant au cœur de la mission de l'éducation nationale. M. le député souhaite ainsi porter à l'attention de Mme la ministre quelques chiffres préoccupants : résultats internationaux en baisse : le classement PISA 2023 révèle une chute significative des performances des élèves, la plus forte depuis 2000. En mathématiques, la France perd 21 points par rapport à 2018 et 19 points en compréhension de l'écrit ; attractivité en crise : en 2023, seuls 11 269 candidats ont passé le concours du CAPES, contre 44 265 en 2001. Cette chute de 75 % en deux décennies reflète un manque criant d'attractivité du métier d'enseignant, aggravé par des salaires jugés insuffisants et des conditions de travail dégradées ; Suppression de postes : alors qu'en 2017, 7 500 postes étaient ouverts aux concours du CAPES, ils ne sont plus que 5 122 en 2024. À cela s'ajoute la potentielle suppression de 4 000 postes d'enseignants envisagée par le précédent premier ministre. La prise en compte des réalités démographiques et budgétaire est nécessaire mais elle ne peut occulter ni les effets de seuil dans les campagnes, ni l'importance fondamentale de l'instruction des plus jeunes dans leur parcours de citoyen et d'adulte et donc, le retour sur investissement pour la société toute entière. Ces données traduisent une réalité alarmante. À cela s'ajoutent des dossiers complexes comme le devenir du « choc des savoirs », de la réforme des programmes, de la suppression de l'épreuve de mathématiques en classe de seconde dès 2026, de la mise en place du futur programme « d'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle ». Face à ces multiples défis, il souhaite savoir quelle est la stratégie du Gouvernement sur les mois à venir et en particulier comment elle entend assurer la transmission et l'acquisition des savoirs fondamentaux sur lesquels le système se révèle actuellement gravement insuffisant et sans lesquels aucune politique d'enseignement supérieur, de recherche ou de développement économique ne saurait prospérer.

Texte de la réponse

Dans le 1er degré, la mise en place d'évaluations nationales à tous les niveaux de l'école élémentaire permet à chaque enseignant de repérer les besoins de chaque élève et d'adapter son enseignement pour assurer la maîtrise des savoirs fondamentaux de tous. Les nouveaux programmes, qui seront mis en œuvre dès

septembre 2025, précisent ce que les élèves doivent savoir à la fin de chaque année des cycles 1 et 2 en français et mathématiques. Ces objectifs sont désormais fixés par niveau de classe ou par âge pour l'école maternelle, s'appuyant sur une progression annuelle et structurée. Certains objets de savoir sont enseignés plus précocement dans le cursus afin d'en favoriser la maîtrise sur le long terme. Des documents d'accompagnement vont paraître pour que chaque enseignant puisse développer des pratiques efficaces pour la réussite de tous les élèves et être vigilants à des éléments clés favorisant la maîtrise par tous. Les mesures portées par le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche visent également à élever le niveau général des collégiens en renforçant la maîtrise des savoirs fondamentaux. Il s'agit, là aussi, de donner à chaque élève les moyens de réussir en lui proposant un accompagnement adapté à ses besoins. À cette fin, les enseignements de français et de mathématiques en classes de 6e et de 5e sont organisés en groupes en fonction des besoins des élèves sur tout l'effectif horaire. La dynamique d'élévation du niveau général se poursuit en 4e et en 3e avec le renforcement des enseignements par un accompagnement pédagogique adapté aux besoins de tous les élèves, notamment pour préparer le diplôme national du brevet. Pour fonder cette stratégie de réussite, les équipes éducatives disposent de plusieurs leviers : « devoirs faits », les stages de réussite ainsi que les heures supplémentaires de soutien pour renforcer la maîtrise des savoirs fondamentaux. Pour les élèves, acquérir la maîtrise des savoirs fondamentaux passe aussi par une meilleure maîtrise de l'écrit et de sa compréhension. Dans le projet de nouveaux programmes de français du CM1 à la 6e, l'objectif central en matière de lecture est la compréhension, travaillée dans toutes les disciplines et soutenue par le travail sur la langue. Dans le nouveau socle commun en cours d'élaboration, les compétences en littératie constitueront le premier pilier. De plus, pour la rentrée scolaire 2025, les professeurs disposeront d'un guide pour enseigner l'écriture au cycle 3. Les compétences en mathématiques constitueront le deuxième volet du socle commun, ce qui permettra une meilleure prise en charge de ces compétences par un ensemble de disciplines. L'action en faveur d'une meilleure maîtrise par les élèves se matérialise par la poursuite du « plan mathématiques » au premier degré et au collège, à la suite du rapport Villani-Torossian (2018). Afin de renforcer la dynamique de l'enseignement de cette discipline et faire réussir tous les élèves, le ministère soutient activement la mise en œuvre académique en accompagnant les équipes par des formations et des ressources nationales et en les invitant à cibler les interventions pour répondre aux besoins les plus importants. Enfin, afin de rehausser le niveau d'exigence et d'ambition pour tous les élèves, les modalités d'attribution du diplôme national de brevet évoluent à partir de la session 2026. Avec le renforcement du poids des épreuves terminales qui représenteront 60 % de la note finale et le contrôle continu fondé sur les moyennes annuelles de toutes les disciplines obtenues en classe de 3e, il s'agit de redonner du sens et de la valeur à ce diplôme. A toutes ces mesures qui s'appliquent dans la classe au bénéfice direct des élèves, s'ajoute la réforme de la formation initiale des enseignants qui permettra à la fois de mieux préparer les futurs professeurs à leur entrée dans le métier et de redonner au métier l'attractivité qu'il mérite.

Données clés

Auteur : [M. Alexandre Allegret-Pilot](#)

Circonscription : Gard (5^e circonscription) - UDR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3278

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : [Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 janvier 2025](#), page 181

Réponse publiée au JO le : [3 juin 2025](#), page 4379